

"Tout est question de doctrine, de rythme de la libéralisation et de culture du marché"

■ NEZHA LAHRICHI

Economiste et PDG de la Société marocaine d'assurance à l'export (SMAEX)



«Tout est question de doctrine, de rythme de la libéralisation et de culture du marché»

L'évaluation du processus n'a pas été faite alors que chaque opération de privatisation se caractérise par l'établissement d'un cahier des charges. Ces derniers ont-ils été respectés ? Comment assurer le suivi des opérations de privatisation ? Les cas d'Icoz, de Cofitex ou encore de la Samir sont significatifs à cet égard. Maintenant, quelles sont les limites de la privatisation ? Tout

dépend de la doctrine, du rythme de la libéralisation qu'elle implique et de la culture du marché. Initialement, seules les entreprises publiques du secteur concurrentiel devaient être privatisées partiellement ou totalement ; la deuxième étape a concerné les activités de réseaux qualifiées de «services publics», comme les télécommunications, le transport aérien et bientôt l'énergie électrique... motivée plus par un

choix politique que par la recherche de la maximisation du bien-être du consommateur. Mais la pratique d'une politique de vérité des prix finit par profiter à terme aux utilisateurs.

Ailleurs, le processus de privatisation touche une troisième catégorie, celle des activités considérées comme des «monopoles naturels», comme les aéroports ■

"Tout est question de doctrine, de rythme de la libéralisation et de culture du marché" (suite)

Réponses aux questions relatives à la privatisation par LAHRICHI Nezha

1- Quelles sont les limites de la privatisation ?

Tout dépend de la doctrine, du rythme de la libéralisation qu'elle implique et de la culture du marché.

Initialement, seules les entreprises publiques du secteur concurrentiel devaient être privatisées partiellement ou totalement ; la deuxième étape a concerné les activités de réseaux qualifiées de « services publics » comme les télécommunications, le transport aérien et bientôt l'énergie électrique... motivée plus par un choix politique que par la recherche de la maximisation du bien être du consommateur ; mais la pratique d'une politique de vérité des prix finit par profiter à terme aux utilisateurs.

Ailleurs, le processus de privatisation touche une troisième catégorie, celle des activités considérées comme des « monopoles naturels » comme les aéroports, fondé sur l'idée que l'abus de position de monopole naturel pénalise le consommateur.

D'autres formules illustrent cette nouvelle phase comme le Partenariat Public Privé, où un opérateur privé se voit confié, par contrat, la construction et puis l'exploitation pendant une longue durée d'un équipement public : ministères, hôpitaux, prisons ...

En Malaisie, à titre d'exemple, les ministères ne sont pas la propriété de l'Etat.

L'activité de tous les secteurs est bouleversée mais les changements sont canalisés par la « régulation », c'est-à-dire la séparation des pouvoirs entre réglementation et exploitation des secteurs libéralisés. Une des missions fondamentales du régulateur est de maintenir un équilibre que le marché ne peut pas assurer naturellement ; c'est le cas des missions dites d'intérêt général ; par exemple, l'Etat, à travers l'ANRT, a mis en place les dispositifs nécessaires pour assurer le service universel des télécommunications qui comprend l'Internet.

En définitive, la logique du système libéral est de débusquer les situations dominantes générant des superprofits indus, stimuler inlassablement la concurrence entre les entreprises mais la concurrence est une construction qui reste menacée par l'instinct naturel de domination, comme l'illustre les mouvements de fusions-acquisitions et d'OPA, opérations qui deviennent de plus en plus brutales, complexes et incontrôlables.

Est-ce là la véritable limite du couple privatisation / libéralisation ?

2- Evaluation du processus de privatisation

L'évaluation doit, de toute évidence, aller au-delà des retombées financières au niveau du budget de l'Etat, ou de la bourse des valeurs ou encore de l'impact sur les IDE. Elle doit concerner l'évolution au niveau de chaque entreprise qui doit s'analyser en termes de performances : créations d'emplois, amélioration de la qualité du produit ou du service, dynamique de création de la valeur ajoutée, etc.... Or, cette évaluation n'a pas été faite alors que chaque opération de privatisation se caractérise par l'établissement d'un cahier des charges : Ont-ils été respectés ? Comment assurer le suivi des opérations de privatisation ?

Les cas d'ICOZ, de COFITEX ou encore de LA SAMIR sont significatifs à cet égard.